

# AMAP BIO CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Local de distribution : Magasin La Source Bio, 2 Bd de la République, 45110 Châteauneuf-Sur-Loire  
Bureau : 1 Place aristide Briand, 45110 Châteauneuf Sur Loire

*Pour joindre l'Amap : [amapchateauneuf@free.fr](mailto:amapchateauneuf@free.fr)*

## CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE PANIER LEGUMES 2025

**LA FERME  
AUX ABEILLES**

### 1) Objet

Le présent contrat a pour objet la livraison hebdomadaire par les producteurs aux adhérents d'un panier de légumes produits selon les critères définis dans la charte des AMAP. Les légumes variés sont frais, de saison, diversifiés, cultivés sans pesticides ni produits de synthèse et disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

**Le prix moyen du panier est de 11 euros pour un petit panier et de 16 euros pour un grand panier.**

La composition et le poids du panier sont déterminés par les saisons et les récoltes du producteur. Ce lien entre l'adhérent et le producteur se traduit par un engagement financier, solidaire et de transparence de part et d'autre.

### 2) Charte et statuts

Chaque membre s'engage à respecter la charte et les statuts de l'AMAP de Châteauneuf-sur-Loire.

### 3) Durée et livraison

Le présent contrat s'étend du jeudi \_ \_ \_ \_ \_ au jeudi \_ \_ \_ \_ \_ inclus soit 51 paniers. La livraison hebdomadaire est effectuée par le producteur chaque jeudi de 17h30 à 18h45 au magasin La Source Bio, 2 Bd de la République, Châteauneuf-Sur-Loire. Les adhérents s'engagent à venir avec leur contenant personnel (sacs, paniers) pour récupérer les légumes.

### 4) Engagements

Les adhérents s'engagent à participer **au moins trois fois dans la saison** à la pesée des légumes du panier à partir de 17H00, à la distribution des paniers de 17h30 à 18h45 et au nettoyage du local dès 18h30. Le consommateur s'inscrit sur le planning lors de la distribution ce qui permet de répartir les efforts sur le mois. Il sera également proposé de participer à des chantiers au local de distribution ou chez les producteurs.

-----  
**Contrat établi , du \_ \_ \_ \_ \_ au. \_ \_ \_ \_ \_**

Le présent contrat est passé entre e Producteur de L'AMAP Châteauneuf-sur-Loire :

**Mathieu FLEURY (Ouvrouer les champs),**

Et l'adhérent de l'AMAP Châteauneuf-sur-Loire : **Le consommateur contractant :**

Nom , Prénom : \_ \_ \_ \_ \_

Adresse : \_ \_ \_ \_ \_

Ville, Code postal : \_ \_ \_ \_ \_

Téléphone fixe, mobile: \_ \_ \_ \_ \_

Courriel: \_ \_ \_ \_ \_

Ce courriel est uniquement utilisé par l'AMAP pour annoncer les paniers et ses activités. Il sera supprimé de notre base de données sur simple demandes.

**Fait le :** \_ \_ \_ \_ \_ **à:** \_ \_ \_ \_ \_

Signature de l'adhérent  
(précédée de la mention «lu et approuvé »)

Signature du producteur ou représentant de l'AMAP  
(précédée de la mention «lu et approuvé »)

### **5) Jours des distributions**

Tous les jeudis, sauf en cas de jour férié – dans ce cas la distribution est déplacée au jour suivant ou précédent.

**NB : Pas de distribution le dernier jeudi de l'année, le 25 Décembre 2025**

### **6) Absence**

Le consommateur contractant s'engage à venir prendre son panier chaque semaine. En cas d'absence de l'adhérent, il est demandé à ce dernier de prévenir par mail dès qu'il sait qu'il ne pourra pas venir : [amapchateauneuf@free.fr](mailto:amapchateauneuf@free.fr) ou en contactant notre maraicher au 06 87 42 70 66. Ceci afin de faciliter la distribution - Le panier sera conservé et les denrées non périssables seront distribuées la semaine suivante.

### **7) Conditions de règlement**

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat. Les adhérents effectuent le prépaiement en déposant auprès du trésorier de l'association les chèques mensuels, trimestriels ou semestriels couvrant l'intégralité de la prestation (voir document joint). **Les chèques sont à libeller à l'ordre de La Ferme aux Abeilles** et déposés auprès d'un membre du bureau de l'AMAP.

**L'adhérent doit également être à jour de sa cotisation, soit 10 euros à l'ordre de l'AMAP Châteauneuf-sur-Loire.**

### **8) Irrégularités de production et transparence**

Le producteur s'engage à mettre tout en œuvre pour produire et livrer sa récolte sur le lieu de distribution le jour convenu. Toutefois les adhérents sont informés des aléas pouvant entraîner une forte réduction de la production. Ils acceptent les conséquences possibles vis-à-vis de la composition et du poids des paniers. Cette solidarité est fondée sur la transparence de gestion de l'exploitation. En cas de problème, le producteur avertit rapidement les adhérents.

### **9) Responsabilité**

L'association n'est pas responsable des incidents survenant dans le cadre de ses activités (distribution, visite d'exploitation, ...), à chaque adhérent de prendre ses dispositions en matière d'assurance.

### **10) Courriel**

Le courriel des adhérents est uniquement utilisé par l'AMAP pour annoncer les paniers et ses activités. Il sera supprimé de notre base de données sur simple demande.

### **11) Démissions**

La démission d'un adhérent reste possible en cours de saison, sous certaines conditions et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : \_ \_ \_ \_ \_

à : \_ \_ \_ \_ \_

Signature de l'adhérent  
(précédée de la mention «lu et approuvé »)

Signature du producteur ou représentant AMAP  
(précédée de la mention «lu et approuvé »)

# AMAP BIO CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Local de distribution : Magasin La Source Bio, 2 Bd de la République, 45110 Châteauneuf-Sur-Loire  
Bureau : 1 Place aristide Briand, 45110 Châteauneuf Sur Loire

Pour joindre l'Amap : [amapchateauneuf@free.fr](mailto:amapchateauneuf@free.fr)

## LA FERME AUX ABEILLES

### CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE PANIER LEGUMES \_ \_ \_ \_ \_

**NOM de l'adhérent :** \_\_\_\_\_

\* COTISATION AMAP : \_\_\_ euros (Espèce / Chèque, à l'ordre de l'AMAP de Chateauneuf)  
\* DON à l'AMAP : \_\_\_ euros (Espèce / Chèque, à l'ordre de l'AMAP de Chateauneuf)

Règlement fait le: Membre du bureau responsable:

#### **VERSION ESSAI (4 paniers)**

Dates du contrat essai : du..... au .....inclus

Petit panier à \_\_\_ euros / Grand panier à \_\_\_ euros

\* PAIEMENT DU CONTRAT ESSAI, montant total: \_\_\_ euros  
(Règlement par chèque libellé au nom de La Ferme aux Abeilles / Espèce )

Règlement fait le: Membre du bureau responsable:

#### **VERSION ANNUELLE**

(suite à version d'essai, pas de nouvelle cotisation d'adhésion)

Petit panier à \_\_\_ euros / Grand panier à \_\_\_ euros

\* NOMBRE TOTAL DE PANIERS: \_\_\_\_\_  
\* PAIEMENT DU CONTRAT ANNUEL, montant total: \_\_\_ euros  
(Règlement par chèque libellé au nom de La Ferme aux Abeilles / Espèce )

Nb de chèques : Montant des chèques:  
Nb de chèques : Montant des chèques:

Règlement fait le: Membre du bureau responsable:

-----  
Exemplaire Adhérent

#### Détails des règlements:

- Cotisation annuelle AMAP:	(Chèque <u>Amap Chateauneuf</u> / Espèces)
- Règlement ESSAI :	(Chèque <u>La Ferme aux Abeilles</u> / Espèces)
- Règlement ANNUEL :	(Chèque <u>La Ferme aux Abeilles</u> )
Nb de chèques :	Montant des chèques:
Nb de chèques :	Montant des chèques:
Nb de chèques :	Montant des chèques: